

Séance du 26 janvier 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers concitoyens,

Comme vous le savez, par délibération en date du 29 juin 2015, la communauté de communes a validé le projet de création d'une commune nouvelle.

En tant que président, j'avais la responsabilité d'engager les démarches pour que cette volonté puisse être rendue possible. Ainsi, les communes membres de notre EPCI ont été sollicitées pour se prononcer sur cette proposition. Deux conseils municipaux souhaitent créer cette commune nouvelle, deux autres ont décliné la proposition. Cette minorité de blocage fait qu'aujourd'hui le projet ne peut voir le jour.

À Palais une consultation a été menée par la commune (82 % d'opinion favorable à la commune nouvelle pour un taux de participation de 45 %).

La commune de Sauzon va procéder les 21 et 28 février 2016 à cette consultation publique.

Je ne peux qu'encourager les élus de Bangor et de Locmaria pour, qu'à leur tour, ils engagent cette consultation.

En effet, j'ai la conviction qu'au-delà de l'avis des élus, le choix déterminant de la commune nouvelle appartient aux insulaires, tant il conditionne notre identité mais surtout notre capacité d'envisager un avenir commun ...

Les élus ne trouvant pas de terrain d'entente, n'est-ce pas à la population de jouer ce rôle d'arbitre ?

Nous avons jusqu'au 30 juin 2016 pour nous décider afin de pouvoir bénéficier des conditions financières incitatives, maintenir nos dotations et sanctuariser celle de l'intercommunalité vers la commune nouvelle.

DÉCHETS : VERS UN CONFORTEMENT DU SITE DE CHUBIGUER !

Le site dit de « Chubiguer » constitue, depuis le début des années 70, le lieu central de la gestion des déchets insulaires, notamment depuis la fermeture de la décharge de Mérézelle et l'ouverture de la déchèterie à la fin des années 90.

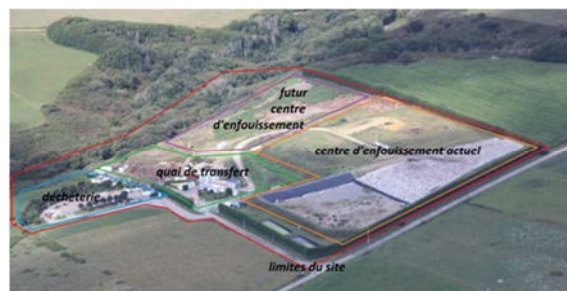
Le site, propriété de la CCBI et dont la gestion a été confiée à COVED jusqu'en 2018, est constitué de 4 installations principales :

- la décharge ou installation de stockage de déchets non dangereux (plus petite installation de France) où sont enfouis chaque année, sans aucun tri, le contenu des bacs à couvercle vert (ou ordures ménagères résiduelles) et dont les derniers gros travaux remontent à 2005,
- le quai de transfert vers le continent (en vue de leur tri/recyclage) des emballages recyclables, du verre et du papier qui a fait l'objet de travaux importants en 2014 et 2015,
- la déchèterie où les usagers que vous êtes peuvent librement venir jeter leurs cartons, ferrailles, électroménagers, meubles, produits de jardinage ou de bricolage, ... et qui a fait l'objet d'une mise en conformité complète en 2014 et de deux extensions successives dont l'espace de dépose au sol des déchets verts en 2015,
- la plate-forme de broyage des déchets verts confortée en 2012 par l'acquisition d'un nouveau broyeur et en 2014 par l'aménagement d'une nouvelle plate-forme.

Plus de 60 % des déchets produits sur l'île sont traités sur le site de Chubiguer, les 40 % restants sont envoyés sur le continent pour être recyclés, incinérés ou enfouis.

Ce site est autorisé administrativement jusqu'au 31 décembre 2017.

Les capacités sur site permettent, sans aucun travaux, de continuer d'exploiter le site jusqu'en 2025, voire 2030. Il convient donc de solliciter une nouvelle autorisation d'exploiter auprès des services de l'État.



La volonté des élus est de stocker sur l'île nos déchets non recyclables, tout en maintenant un coût constant (pas d'augmentation de la redevance), en réduisant chaque année le recours à l'enfouissement (via la prévention et le tri) et optimiser la durée de vie de l'installation (2050, voire 2060).

Le nouveau casier d'une capacité d'environ 30 000 m³, plus bas que les casiers actuels (et donc mieux inséré en termes paysagers), serait créé en bordure du vallon, selon la réglementation en vigueur (imperméabilité des casiers, traitement des eaux, ...). Afin d'étaler les investissements dans le temps et il est envisagé de procéder à une première phase de travaux dès 2018 pour un montant de 800 000 Euros HT environ. Cet investissement se fera sans augmentation de la redevance « Déchets ».

L'objectif de la collectivité est d'obtenir, auprès des services de l'État, une autorisation d'exploiter jusqu'en 2060 environ. Si cette autorisation était délivrée (courant 2017), Belle-Île disposerait alors d'une autonomie en matière de gestion des déchets pendant une période confortable de plus de 40 ans, ce qui laisserait sereinement le temps d'envisager la suite.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INSTAURE LE PAIEMENT EN LIGNE

Le paiement par Internet complète la gamme des moyens de paiement qui comprend déjà le prélèvement et le TIP. Ce paiement est possible 24 h/24 et 7 j/7, et permettra aux usagers de payer plus facilement étant donné que l'accueil de la trésorerie de Palais est très souvent fermé au public.

Seront concernées dans un premier temps les factures du restaurant scolaire et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Selon les indications fournies sur les factures, les usagers pourront payer par carte bancaire sur le site de la DGFIP directement ou via un lien sur le site de la CCBI.

Le coût : Il est calculé ainsi : 0,05 €/facture + 0,25 % du montant de la facture.

Pour exemple : Pour une facture de 140 €, il sera facturé à la CCBI (et non à l'usager) 0,40 € de frais bancaires.

ESPACES NATURELS : VENTE DE BOIS – TARIFS

Dans le cadre de la réhabilitation du caractère maritime de la pointe de Kerdonis, il convient d'abattre les conifères qui ont été plantés à la fin des années 60, début des années 70, et qui ont progressivement et radicalement modifiés les caractères paysagers et écologiques de la pointe.

La communauté de communes proposera à la vente :

- En boisement : Bois sur pied au prix de 7 €/stère. *Conditions générales* : Établissement d'un contrat de vente établi en partenariat avec le propriétaire (Conservatoire du littoral, Département du Morbihan, DIRM Namo-Phares et Balises,...), la CCBI en tant que gestionnaire ou en tant que propriétaire et l'acquéreur. Débitage total ou partiel in situ dans les conditions précisées au contrat de vente (périodes et jours d'intervention, éco-conditionnalité, ...).
- Sur zone de chantier : Grume (tronc au sol en grande section à débiter) au prix de 10 €/stère. *Conditions générales* : Établissement d'un contrat de vente établi en partenariat avec le propriétaire (Conservatoire du littoral, Département du Morbihan, DIRM Namo-Phares et Balises, ...), la CCBI en tant que gestionnaire ou en tant que propriétaire et l'acquéreur. Débitage total ou partiel in situ dans les conditions précisées au contrat de vente (périodes et jours d'intervention, éco-conditionnalité, ...).
- Livré : Bois de chauffage (essences diverses de qualité moyenne) au prix de 60 €/stère. *Conditions générales* : Disponibilité en bois indiquée par voie de presse. Pas d'engagement sur les délais de livraison. Livraison en vrac suivant la zone de livraison et les difficultés rencontrées.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou à l'accueil de la CCBI à Haute Boulogne.

Prochains **conseils communautaires** les lundi 21 mars et jeudi 31 mars 2016 à 20 h, salle Arletty à Le Palais. Les séances du conseil sont publiques.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Compte rendu du conseil du 17 mars 2016

- L'immeuble sis au 42 avenue Carnot à Palais est vendu au prix de 81 000 €.
- Sont également mis en vente, un mobile home désaffecté qui servait de poste SNSM aux Grands sables (300 €), la scène mobile (2 000 €), une Clio (500 €) ainsi qu'une remorque benne (6 000 €), un chargeur (4 500 €) et une benne grappin (1 500 €).
- Programmation culturelle 2016 :
Dans un budget contraint de 20 000 €, la programmation de la salle Arletty 2016 a été votée. Seront proposés aux bellilois et à nos visiteurs :
 - Le vendredi 22 avril 2016 : « OUTSIDE DUO - Just Playing » (musique celtique)
 - Le samedi 25 juin 2016 : « PLANTEC » et « Jean-Claude TRÉGUIER » (festnoz)
 - Le dimanche 17 juillet 2016 : « BÉNUREAU en solo » (humour noir)
 - Vacances de la Toussaint : « Juliette + Roméo = AESD » (spectacle jeune public)
 - Le vendredi 11 novembre 2016 : « Cinq femmes racontent la grande guerre à Belle-Île-en-Mer » (théâtre)
- Le schéma de mutualisation des services entre la CCBI et les communes est approuvé et portera, dans un premier temps, sur l'élaboration en commune des PLU, la gestion du personnel SNSM surveillant les plages, la mise en place de groupement de commande et la gestion de la signalétique vélo.
- Transports publics : Nouvelle délégation de service public (DSP)
Depuis 1999, et par délégation du département, la CCBI organise le transport collectif terrestre (y compris les scolaires). La DSP en cours se termine le 31/12/2016. Une délégation de gestion et d'exploitation est relancée à compter du 1^{er} janvier 2017, pour 8 ans et 8 mois. Une commission spécifique, composée de 5 membres titulaires, sous l'autorité du président, est constituée.
- Déchets : Dans le cadre du programme « Zéro gaspillage, zéro déchets », un concours à destination des établissements scolaires « Recyclons le papier » est organisé du 18 avril au 31 mai 2106. Les lauréats seront récompensés par différents prix.
- Assainissement : L'Agence de l'eau continue à apporter un soutien financier dans le cadre de son 10^{ème} programme, soit plus de 1,7 millions d'euros sur 3 ans.

Compte rendu du conseil du 31 mars 2016

Finances :

Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont approuvés et résumés ainsi :

Compte principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 570 458,74 €
Recettes : 7 847 163,16 €

Investissement :

Dépenses : 859 033,85 €
Recettes : 730 289,90 €
Résultat de l'exercice = - 115 214,14 €

Abattoir :

Fonctionnement :

Dépenses : 464 264,26 €
Recettes : 490 968,17 €

Investissement :

Dépenses : 144 136,13 €
Recettes : 312 983,60 €
Résultat de l'exercice = - 31 778,79 €

Aérodrome

Fonctionnement :

Dépenses : 214 958,60 €
Recettes : 251 012,58 €

Investissement :

Dépenses : 4 222,77 €
Recettes : 290 847,75 €
Résultat de l'exercice = + 87,70 €

Assainissement collectif

Fonctionnement :

Dépenses : 666 883,51 €
Recettes : 1 018 877,35 €

Investissement :

Dépenses : 2 119 773,48 €
Recettes : 2 122 055,55 €
Résultat de l'exercice = + 216 024,30 €

Centre de secours

Fonctionnement :

Dépenses : 416 023,21 €
Recettes : 416 023,21 €

Investissement :

Dépenses : 1 114 334,18 €
Recettes : 474 030,18 €
Résultat de l'exercice = 0 €

Assainissement non collectif :

Fonctionnement :

Dépenses : 85 475,46 €
Recettes : 230 679,09 €

Investissement :

Dépenses : 1 854,00 €
Recettes : 2 990,00 €
Résultat de l'exercice = - 27 396,54 €

Déchets :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 724 612,71 €
Recettes : 2 192 817,91 €

Investissement :

Dépenses : 411 660,93 €
Recettes : 478 715,95 €
Résultat de l'exercice = + 1 603,90 €

Transports publics :

Fonctionnement :

Dépenses : 418 572,23 €
Recettes : 366 986,25 €

Investissement :

Dépenses : 3 432,45 €
Recettes : 125 804,80 €
Résultat de l'exercice = - 59 184,44 €

Les budgets primitifs sont votés sous le signe de la rigueur et de la contrainte des dépenses, notamment celles du personnel (- 3 %). En voici le résumé :

Compte principal :

<u>Fonctionnement</u> :	7 128 037 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	1 149 863 €
Recettes :	2 732 037 €
Abattoir :	
<u>Fonctionnement</u> :	439 623 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	127 757 €
Recettes :	364 811 €
Aérodrome	
<u>Fonctionnement</u> :	219 931 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	35 470 €
Recettes :	335 094 €

Assainissement collectif

<u>Fonctionnement</u> :	814 250 €
<u>Investissement</u> :	3 388 900 €

Centre de secours

<u>Fonctionnement</u> :	404 610 €
<u>Investissement</u> :	702 174 €

Assainissement non collectif :

<u>Fonctionnement</u> :	
Dépenses :	651 848 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	2 500 €
Recettes :	177 384 €

Déchets :

<u>Fonctionnement</u> :	2 028 872 €
<u>Investissement</u> :	

Dépenses :	548 471 €
Recettes :	820 545 €

Transports publics :

<u>Fonctionnement</u> :	500 870 €
<u>Investissement</u> :	

Dépenses :	143 €
Recettes :	125 057 €

Le prix du carburant à Belle-Île

Pour exemple, quand l'utilisateur paie 1,55 € le litre d'essence à la pompe à Belle-Île, il paie :

- 0,31 € pour l'achat du carburant
- 0,01 € pour le transport en camion de Donges jusqu'au pétrolier
- 0,09 € pour le transport maritime
- 0,14 € pour les frais de fonctionnement du dépôt et la marge du fermier (selon la convention de DSP)
- 0,69 € pour les différentes taxes (TICPE/TGAP/CPSSP/Organic/Droits port)
- 0,25 € pour la TVA

plus la marge des stations-services.

Paiement en ligne : Restauration scolaire et REOM

Depuis le début de l'année, l'envoi par mail des factures de restauration scolaire est possible. À la demande de certains parents, il a été instauré le paiement en ligne par carte bancaire.

Ce nouveau mode de paiement (TIPI : Titres Payables par Internet) va donc être proposé pour les factures concernant la restauration scolaire mais aussi pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Le télépaiement par carte bancaire sur Internet vous permet de régler ces factures plus facilement, 24 h/24, 7 jrs/7, sans avoir à se déplacer. Il sera opérationnel dès les factures début mai (cantine) et fin du 1^{er} semestre (REOM).

Vous pourrez payer ces sommes sur Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations qui seront indiquées sur vos factures (*identifiant collectivité et référence de la facture*). N'hésitez pas à contacter nos agents pour toute aide ou information complémentaire.

Déchets

Dans le cadre des actions « **Territoire zéro gaspillage zéro déchet** » de la CCBI, découvrez la nouvelle page de notre site : [Réduisons nos déchets](#) sur www.ccbi.fr. Un groupe Facebook : « Belle-Île : objectif zéro déchet » a également été créé.

Formation compostage à domicile : Une grande partie de nos déchets de cuisine, de maison ou de jardin est compostable et finie trop souvent dans la poubelle d'ordures ménagères.

Afin de valoriser les déchets biodégradables sur notre territoire, la CCBI propose une formation sur le compostage à domicile à l'issue de laquelle un composteur vous sera mis à disposition gratuitement (dans la limite d'un composteur par foyer non équipé). Pour tout renseignement sur les prochaines dates de formation et inscription contacter Benoît (02 97 31 20 21 ou prevention.dechets@ccbi.fr).

Prochain **conseil communautaire** prévu le mardi 2 juin 2016 à 20 h, salle Arletty à Le Palais. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou à l'accueil de la CCBI à Haute Boulogne.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Mot du président

Comme vous le savez les 24 derniers mois ont nécessité un travail de fond pour améliorer la situation financière de la communauté de communes. Cet exercice délicat a été imposé par l'alourdissement des charges de fonctionnement de la CCBI et surtout par la baisse des dotations versées par l'État aux collectivités. Les élus communautaires ont choisi de répartir l'indispensable effort financier autour de 3 axes :

- Transfert de certaines compétences aux communes (surveillance des plages, espace jeunesse), validé depuis le 1er janvier
- Économie drastique sur le budget 2016, validée au conseil communautaire du 31 mars
- Relèvement des taux d'imposition de l'intercommunalité, validé au conseil communautaire du 12 avril.

La situation financière de notre intercommunalité a ainsi retrouvé un peu d'air. Les services publics nombreux que notre communauté de communes insulaire atypique porte, ne sont donc plus en danger et nous ne pouvons qu'en être rassuré. Sur le reste de l'année 2016, la vie de la CCBI sera marquée :

- d'une part par le renouvellement de certaines de nos délégations de services publics : Crèche/centre de loisirs - Dépotage des hydrocarbures - Belle-Île Bus/transport scolaire.
- d'autre part par le lancement des travaux de réhabilitation de la salle Arletty/restaurant scolaire ainsi que le déménagement du SISE à Haute Boulogne

Enfin, je tiens en ce début de saison à féliciter notre office de tourisme pour l'obtention de son classement en catégorie 1... il est un élément indispensable au maintien du statut « Station classée » de nos communes. Cette bonne nouvelle de début de saison est, je le souhaite, de bonne augure. Aussi, je vous souhaite à tous une bonne saison 2016.

Compte rendu du conseil du 12 avril 2016

Vote des taux d'imposition 2016 :

Malgré une gestion rigoureuse, le résultat de l'exercice est encore négatif et continue à se dégrader (- 76 000 € en 2014, - 115 200 € en 2015). Pour 2016, le budget tient compte, bien évidemment, des choix difficiles de redistribution de certaines compétences aux communes (jeunesse, surveillance des plages, ...) et d'une réduction des dépenses de 4 %. Pourtant, cela ne suffit pas, la baisse des dotations de l'État s'accroissant : (- 124 400 € pour 2016, 430 000 € sur 4 ans). Sans évolution notable des recettes (alors même que les dépenses de fonctionnement resteraient stables, la CCBI sera en cessation de paiement fin 2018).

Les élus, études financières et fiscales à l'appui, lors de commissions de finances ont étudié plusieurs scénarios de relèvement des taux d'imposition et se sont accordés sur une augmentation des impôts locaux de l'ordre de 5 % (ils n'ont pas été augmentés depuis 2006). La situation financière sera ainsi redressée à horizon 2020. Le relèvement des taux d'imposition, résumé ainsi :

	Taux 2015	Taux 2016		Taux 2015	Taux 2016
- Taxe d'habitation :	13,38 %	14,92 %	- Taxe foncière (non bâti) :	25,78 %	28,74 %
- Taxe foncière (bâti) :	11,23 %	12,52 %	- Cotisation Foncière des Entreprises :	11,11 %	12,39 %

permettra d'augmenter les recettes de la CCBI de 300 000 € tout en gardant à l'esprit que la baisse des dotations a privé l'intercommunalité de 430 000 €. La différence, 130 000 €, a été comblée par des économies. Quant à l'effort demandé aux contribuables, il sera de l'ordre de 3 à 5 €/mois et par foyer, tout en sachant que l'imposition moyenne des foyers insulaires est situé entre 50 et 150 €/an sous la moyenne nationale.

Compte rendu du conseil du 2 mai 2016

Finances

Décisions modificatives : La CCBI gère plus de 40 compétences (missions) réparties en 8 budgets pour un montant de plus de 18 millions d'€uros. Le budget 2016 du compte principal a été voté le 31 mars dernier et il est nécessaire de l'ajuster pour tenir compte notamment de montants connus depuis (impôts votés le 12 avril dernier, dotations d'État - DGF). Il convient donc de modifier le budget initial en passant des écritures pour un montant total de 315 765 € (recettes supplémentaires).

Une modification sera également apportée au budget annexe de l'assainissement pour tenir compte d'une opération d'ordre d'un montant de 63 121 € (équilibrée en dépenses et en recettes).

Tarifs :

- **Location du groupe électrogène :** La CCBI possède un groupe électrogène (40 KVA) qui est proposé à la location des associations belliloises ainsi qu'aux particuliers. Le tarif n'a pas été revu depuis le 24 janvier 2008 (105 € TTC/jour), or, dans un souci permanent de contrainte des dépenses et d'augmentation des recettes, la location de ce groupe est fixée à 150 € TTC.
- **Aérodrome :** Sur la proposition du responsable de l'aérodrome et dans un souci de créer toujours plus de recettes et de répondre au mieux aux attentes de la clientèle, de nouveaux tarifs sont établis.
- **Restaurant scolaire :**
Les tarifs de cantine 2016/2017 sont augmentés de 5 centimes et sont les suivants : Ticket allergie : 1,45 € / Ticket maternelle : 2,30 € / Ticket primaire : 3,00 € / Ticket collège : 3,15 €

Subventions : Il est octroyé à l'association « Entre dans la ronde » une aide d'un montant de 3 300 € en sachant que le poste de dépenses le plus lourd est celui des interventions de la psychomotricienne (3 400€) auprès des enfants.

Déchets

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a annoncé le 1^{er} février 2016 la mise en œuvre, pour les lauréats des appels à projet « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », d'un soutien financier dédié aux collectivités qui anticiperaient la suppression des sacs plastiques à usage unique dans les commerces de leur territoire.

La CCBI, lauréate de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en novembre 2015, souhaite donc accompagner les commerces de son territoire dans l'anticipation de la suppression des sacs plastiques jetables de caisse.

En bénéficiant de ce soutien financier de l'État, le commerce s'engage à ne plus fournir de sacs de caisse à usage unique dès le démarrage de l'opération par la signature d'une charte d'engagement. Trois types de sacs ont été retenus par les commerces, le sac en papier pour les fruits et légumes, le filet et le sac à vrac à légumes. 70 % du coût des sacs étant soutenu par l'ADEME, il reste 30 % à la charge du commerce.

Les tarifs appliqués aux commerçants seront les suivants :

- | | | | |
|------------------------------------|----------------------|---|-----------------------|
| • Pour les <u>sacs en papier</u> : | | • Pour les <u>filets</u> : | |
| ○ sac 500 gr : | 0,009 € TTC par sac | ○ Filet couleur : | 1,224 € TTC par filet |
| ○ sac 1 kg : | 0,0096 € TTC par sac | ○ Filet écru : | 1,098 € TTC par filet |
| ○ sac 2 kg : | 0,012 € TTC par sac | • Pour les <u>sacs à vrac à légumes</u> : | 0,900 € TTC par sac |

Cession d'une CLIO : Un véhicule Renault Clio, mis en circulation le 25/03/1994, et acheté le 14/05/2002 par la CCBI a été mis en vente au prix de 500 €. L'offre du particulier, la mieux disante, est retenue au prix de 730 €.

Dépôt d'hydrocarbures de Haute-Boulogne : Délibération sur le principe d'une délégation de service public (DSP)

La CCBI est propriétaire du dépôt de produits pétroliers à Haute-Boulogne. Ce dépôt a été cédé par la société TOTAL qui a décidé en 2006 de cesser son exploitation. Depuis le 3 janvier 2007, la CCBI a délégué à la société Compagnie Industrielle Maritime (CIM) la gestion du dépôt d'hydrocarbures. Le terme initial de cette délégation de service public est prévu pour le 4 janvier 2017. Le conseil communautaire s'est prononcé sur le principe d'une nouvelle délégation de service public qui permet à la collectivité de transférer le risque d'exploitation et le risque commercial à son cocontractant, d'une durée de 5 ans.

Ressources humaines

Mise à jour du tableau des effectifs : Trois postes sont supprimés et ne seront pas renouvelés [Chef d'équipe « bâtiments » / Poste mi-temps accueil/comptabilité (17/35°) / Poste d'agent d'entretien au ménage (temps non complet)]. Trois transformations de postes (sans augmentation de rémunération) [Responsable des ressources humaines : Suppression d'un poste d'attaché contractuel et création d'un poste de rédacteur titulaire / Garde du littoral : Suppression d'un poste de contractuel et création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire / Référent des surveillants au restaurant scolaire : Augmentation du temps de travail de 1 heure par semaine (de 26 h à 27 h/semaine) pour garantir le taux d'encadrement (évitant ainsi un recrutement supplémentaire)]. Le régime indemnitaire sera donc modifié en conséquence.

Transports publics terrestres

Par avenant n° 22 à la convention de délégation, le Conseil départemental du Morbihan formalise la baisse des coûts de 0,60 % au 1^{er} janvier 2016 par application de la décision de la commission permanente du 26 février 2016. Compte tenu de cette minoration des tarifs, le nouveau montant de la participation du conseil départemental sera de 7 591 € par mois (sauf juillet et août). Elle était de 7 637 €/mois en 2014.

Espaces naturels : Chantier nature Convention pluriannuelle avec l'État : L'État finance les postes d'insertion du chantier nature dans le cadre du programme « Accès et retour à l'emploi » pour une durée de 2 ans (du 01/01/2016 au 31/12/2017). Le montant de la subvention sera fixé par avenant chaque année.

Complexe sportif du Gouerc'h

Les horaires d'ouverture sont modifiés pour permettre un accès plus large aux usagers des cours de tennis (renseignements au 02 97 31 83 87). La boutique proposera en location des raquettes (3,00 €/h) et des balles (2,00 €/h).

Site de l'ancienne usine d'eau à Bordilla : Le 1^{er} janvier 2012, et dans le cadre du transfert de la compétence « eau » à Eau du Morbihan, le patrimoine a été également transféré. Les élus souhaitent garder la propriété du site de l'ancienne usine d'eau sous réserve qu'en cas de pollution, les bâtiments et le sol soient dépollués.

Petite enfance : Don de l'association Gribouille : Depuis 2014, le multi-accueil est géré par une délégation de service public attribuée aux PEP 56. Aussi, l'association Gribouille a-t-elle décidé de se dissoudre lors d'une assemblée générale extraordinaire le 16 octobre 2015, n'ayant aucune autre activité. Il restait une somme de 20 000 € sur le compte de l'association qu'elle a choisi de donner à la CCBI pour réaménager le jardin de la crèche. Si toutefois, la somme n'était pas totalement utilisée, le solde serait néanmoins dédié aux travaux et aux équipements du multi-accueil.

Questions diverses

À la demande du trésor et sur ordonnance du 24 février 2016 du tribunal d'instance de Lorient, le passif d'une personne va être apuré par mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cette mesure entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de cette personne. Pour la CCBI, il s'agit de l'effacement d'une dette d'un montant de 139 € au titre de la REOM 2012.

Paiement en ligne : Factures pour la restauration scolaire et la REOM

Depuis le début de l'année, l'envoi par mail des factures de restauration scolaire est possible. À la demande de certains parents, il a été instauré le paiement en ligne par carte bancaire. Ce nouveau mode de paiement TIPI (Titres Payables par Internet) va donc être proposé pour les factures concernant la restauration scolaire mais aussi pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Le télépaiement par carte bancaire sur Internet vous permet de régler ces factures plus facilement, 24 h/24, 7 jrs/7, sans avoir à se déplacer. Il est opérationnel depuis le mois de mai.

Vous pourrez payer ces sommes sur Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations qui seront indiquées sur vos factures (*identifiant collectivité et référence de la facture*). N'hésitez pas à contacter nos agents pour toute aide ou information complémentaire.

Déchets

Une coquille s'est glissée dans le recto verso des 17 & 31 mars. L'adresse mail de Benoît, chargé de mission pour la prévention des déchets est prevention.dechets@ccbi.fr (02 97 31 20 21).

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Le mot du président

La vie publique belliloise n'est pas un long fleuve tranquille... Depuis le début du mandat incompréhensions et tensions se sont cristallisées autour du projet de la commune nouvelle, dégradant les rapports humains au sein du conseil communautaire. Cette situation regrettable ne nous empêche pas d'avancer, même si elle oblige parfois à faire des choix difficiles... Mais soyez certains que l'intérêt général et l'avenir de Belle-Île est au cœur de mes préoccupations.

Depuis 2008, un gros travail a déjà porté ses fruits et plus de 20 millions d'euros ont été investis pour conforter notre développement économique.

Nous continuons sur cette dynamique de projet :

- Grâce au contrat local de santé, la reconstruction de l'hôpital Yves Lanco (25 millions d'euros) va permettre de pérenniser un dispositif de soins de qualité pour notre population insulaire ;
- L'intercommunalité va d'une part engager des opérations de réhabilitation de la cantine intercommunale et de la salle Arletty et d'autre part la nouvelle maison de services au public va être installée à Haute-Boulogne.

Au quotidien nous continuons à vous apporter un service public de qualité avec l'implication d'un personnel compétent et dévoué.

Malgré les difficultés, notre engagement reste intact. Pour avancer, je reste convaincu que les maîtres mots sont bienveillance et optimisme.

Bon été à tous,

Frédéric LE GARS

Séance du 7 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Statuts : Maintien de la compétence portant sur la gestion du restaurant scolaire intercommunal

En raison de la baisse très importante des dotations de l'État, de nombreuses réunions à la recherche d'économies ont eu lieu en 2015. Toutes les missions confiées à la CCBI ont été analysées et évaluées. Ce travail a également été mené pour le restaurant scolaire, sis rue des remparts à Palais.

En 1970, la cantine gérée par la commune de Palais a été transférée au SIVOM. Elle n'accueillait alors que les enfants de l'enseignement public situé sur la commune (écoles et collège Poumet), puis ceux des écoles et collège privés à la fermeture de leur cantine. Depuis la construction du collège Lotte en 1988, le restaurant scolaire intercommunal (reconstruit en 2001) reçoit chaque jour les enfants des écoles publiques et privées palantines ainsi que les élèves du collège Sainte Croix, sans oublier la réalisation de repas pour les élèves de Locmaria (liaison froide et chaude). En moyenne, 250 repas sont servis par jour. Les cantines de Bangor et de Sauzon sont communales et gérées directement par les mairies.

Les dépenses de fonctionnement engendrées par la gestion du restaurant scolaire intercommunal sont de l'ordre de 280 000 €/an et les recettes de l'ordre de 105 000 €/an. Le coût qui reste à charge de la communauté de communes est donc de l'ordre de 175 000 €/an réparti ainsi :

- | | | | |
|---------------------------------|----------|---------------------------------|----------|
| • Collège Sainte-Croix : | 39 600€ | • École Sainte-Anne : | 51 700 € |
| • Écoles communales de Palais : | 73 200 € | • École communale de Locmaria : | 10 500 € |

Les élus ont étudiés plusieurs options :

1. Le **statu quo** : Le restaurant scolaire reste intercommunal. Aucune refacturation n'est établie aux communes, utilisatrices du service.
2. La mise en place d'une **liaison froide avec l'hôpital** de Palais (piste déjà étudiée en avril 2015, abandonnée en raison du coût).
3. Le **service mutualisé** de restauration scolaire auquel adhèreraient les 4 communes : Le bâtiment resterait la propriété de la communauté de communes et serait mis à la disposition du service commun créé. Chaque mairie devrait alors supporter le coût de restauration scolaire au prorata du nombre d'élèves originaires de sa commune, estimé à :

• Commune de Bangor :	23 000€	• Commune de Locmaria :	24 000 €
• Commune de Palais :	103 000 €	• Commune de Sauzon :	25 000 €
4. La **compétence réduite** : La communauté de communes garde la compétence du restaurant scolaire mais uniquement pour le collège privé (présence d'enfants des 4 communes au sein de l'établissement).
5. L'**abandon total de la compétence** : Suppression de la compétence dans les statuts de la CCBI.

Le conseil décide à la majorité de ne pas modifier la compétence : Le restaurant scolaire reste intercommunal (statu quo).

Délibération relative au maintien ou non de Madame HUCHET dans ses fonctions de vice-présidente

Dès le début du mandat, en 2014, le président a délégué par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et notamment à Annaïck HUCHET, 4ème vice-présidente en charge des espaces naturels et des déchets. Les difficultés relationnelles et les divergences politiques entre Annaïck HUCHET et le président se sont nettement aggravées depuis le début du mandat. Le 31 mars dernier, Madame HUCHET n'a pas approuvé les comptes administratifs 2015 ni les budgets prévisionnels 2016 de la communauté de communes (à l'exception du budget des déchets). Ce vote, dans le prolongement des dissensions, avait mis un terme à tout espoir de collaboration. Le président, comme la loi l'y autorise, avait donc été contraint de lui retirer ses délégations.

Néanmoins, le président, dans un souci d'apaisement a proposé au conseil communautaire de maintenir Annaïck HUCHET, 4^{ème} vice-présidente, dans ses fonctions. Le conseil a voté en ce sens à l'unanimité. Cette décision sera sans effet sur l'arrêté de retrait pris par le président.

Dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne - Délégation de service public

En 2006, la commune de l'Île d'Yeu et la CCBI sont devenues propriétaires des dépôts pétroliers cédés par la société TOTAL qui souhaitait s'en désengager. La gestion de chaque dépôt a été confiée à la CIM sous délégation de service public. Les deux contrats arrivent à terme à la fin de l'année, il convient donc de relancer les procédures. Les deux collectivités souhaitent se regrouper pour passer une délégation de service public commune. Le conseil a donc, à la majorité, approuvé une convention constitutive de groupement.

Finances

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (CCBI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales.

L'ensemble intercommunal bellilois contribue au FPIC (potentiel financier agrégé par habitant supérieur à 0,9 fois au potentiel national) et reverse de l'argent chaque année

Au titre de l'année 2016, le prélèvement du FPIC sera égal à 81 993 €. Il est très largement supérieur aux estimations budgétaires: il n'était que de 47 316 € en 2015. Des modifications seront donc apportées aux budgets votés en mars dernier. 54 573 € seront reversés par la communauté de communes, 4 976 € par la commune de Bangor, 13 527 € par la commune de Palais, 4 502 € par la commune de Locmaria et 4 415 € par la commune de Sauzon.

Espaces naturels

Chantier nature : il accueille des salariés embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Pour l'année 2016, le coût de fonctionnement global du chantier nature est estimé à 188 329,84 €. Il est financé à presque 80 % par le fonds social européen, l'État et le Conseil départemental du Morbihan.

Natura 2000 : Au titre de l'année 2016, et comme tous les ans depuis 2005, le conseil communautaire a validé le plan de financement lié à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site de Belle-Île. L'État et l'Europe financent à 100 %.

Taxe Barnier : Le Conservatoire de l'espace littoral reverse aux services des espaces naturels de la CCBI la part de la taxe sur les passagers maritimes qui lui revient. Pour l'année 2015, le montant de cette part est égal à 53 121 €.

En bref

C'est Frédéric LE GARS qui représentera la CCBI au sein du conseil d'administration de la SPL Équipements du Morbihan (adhésion de la CCBI en 2015 dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle Arletty)

La surveillance des plages, à compter de cette année, sera à la charge des communes. Un reliquat de subvention soldant la participation intercommunale 2015 d'un montant de 1 876,68 € sera versé à la station SNSM de l'île.

Future station d'épuration du bourg de Bangor

Vous n'aurez pas manqué de remarquer que, juste derrière l'abattoir, les travaux de préparation de construction de la future station d'épuration du bourg de Bangor (1 350 équivalents habitants) ont démarré en mai.

La préfecture a donné son accord sur ce projet à condition de faire construire un muret destiné aux lézards afin de compenser la perte d'habitat pour cette espèce protégée (et de conserver/préserver la zone humide présente en bordure du site).


La réalisation de ce muret en pierres sèches n'était donc pas un choix mais une obligation. Il en aura coûté 2 970 €, dont 1 900 € sont couverts par les subventions de l'Agence de l'eau et du Département, soit un coût net pour le service de 1 070 € (ou 32 centimes par usager du service public de l'assainissement collectif, seuls à contribuer à cet investissement).

Vous pouvez retrouver le contenu de la présentation des projets de station d'épuration sur le territoire de Bangor sur http://ccbi.fr/pdf/actu_dossier_sce.pdf.

Le SISE - Quai Roussel - Le Palais - 02 97 31 59 60 - <http://www.ccbi.fr/sise>

La **prime d'activité** remplace la prime pour l'emploi qui était calculée automatiquement lors de la déclaration d'impôt. Il faut en faire la demande pour pouvoir éventuellement en bénéficier. Elle remplace également le RSA activité. Le SISE peut vous accompagner. Si vous avez fait une simulation et/ou une demande en janvier/février/mars il faut refaire une demande en avril et ainsi chaque nouveau trimestre.

Dématérialisation des démarches administratives : La demande de certaines prestations va de plus en plus se faire en ligne avec utilisation d'une boîte mail. Il est conseillé de ne pas attendre d'avoir une demande à faire pour apprendre à utiliser Internet et créer une boîte mail. Le SISE peut vous accompagner dans cet apprentissage.

 **Les rendez-vous avec Pôle Emploi** sont à nouveau possible via la visioconférence le mercredi et le jeudi matin. Si vous êtes convoqués par Pôle Emploi à Auray n'hésitez pas à vous adresser au SISE pour savoir si votre rendez-vous peut avoir lieu à Belle-Île.

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.



Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

Séance du 27 juillet 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne

La gestion du dépôt est confiée à la CIM jusqu'au 31 décembre 2016. Il faut donc préparer une nouvelle délégation de service public. L'île d'Yeu possède le même dépôt et doit aussi relancer une procédure. Il a donc été décidé de créer un groupement d'autorités concédantes. Frédéric LE GARS est président de droit de la commission du groupement et Norbert NAUDIN est désigné en tant que membre suppléant.

Complexe Arletty : Travaux de réhabilitation

Propriété de la communauté de communes dans le cadre de deux compétences spécifiquement dédiées, le complexe Arletty intègre la salle Arletty et le restaurant scolaire. La salle est l'outil prépondérant de la vie culturelle belliloise. Elle est indispensable à la vie associative et plus globalement à l'accueil d'événements publics ou privés (forums, séminaires, fêtes diverses). Le restaurant scolaire sert en moyenne 240 repas/jour. Le complexe souffre aujourd'hui de nombreux désordres : infiltrations d'eau en toiture / condensation dans les murs et faux plafonds / remontées d'eau par capillarité en pied de maçonnerie / défauts de ventilation / ponts thermiques. Ce vieillissement prématuré met en péril l'équipement et impose, à court terme, une rénovation. Il convient aussi d'améliorer le fonctionnement de la salle (modification de la régie, confort acoustique,...) mais aussi d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment (isolation, optimisation du système de chauffage-climatisation, pose de panneaux solaires en toiture et/ou chauffe-eau solaire, ...). Pour les travaux de la salle Arletty, le montant estimé des travaux est de 1 086 652,60 € HT et de 397 392,40 € HT pour ceux du restaurant scolaire. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % par l'État, la Région et le Conseil départemental du Morbihan.

Restaurant scolaire

Le service a été réorganisé en interne pour optimiser son fonctionnement à la prochaine rentrée scolaire. Il sera organisé autour d'un chef de cuisine, un second et un agent de service en cuisine et de 9 surveillants. Le tableau des effectifs a été mis à jour ainsi que le régime indemnitaire.

Finances

1) Créances irrécouvrables :

Après épuisement des poursuites, le Trésor public demande à admettre en créances irrécouvrables une dette de 15,59 € pour l'abattoir, de 1 106,45 € pour le compte principal et de 8 478,47 € pour le budget des déchets. Dans le cas d'une procédure de surendettement, le tribunal d'instance de Lorient demande l'annulation d'une dette de 1 203,05 € pour le compte principal et de 1 409,85 € pour le budget des déchets.

2) Décisions modificatives :

Les huit budgets de la communauté de communes ont été établis au plus juste. Aussi, les dépenses imprévues doivent être validées par le conseil communautaire. C'est notamment le cas pour le budget de l'abattoir où la réglementation oblige à continuer à former nos agents au bien-être animal (2 900 €). Il faut aussi remplacer les deux pompes de relevage des eaux usées pour 2 800 €.

3) Gilles BERTHO, élu communautaire et municipal, nous a quittés le jeudi 9 juin dernier. Selon le souhait de la famille, la communauté de communes fera un don à la SNSM, station de Belle Île, de 100 €.

Le service de l'Information Sociale et de l'Emploi (SISE)

1) Déménagement : Localisé dans les locaux de l'hôpital (Centre Saint-Louis - Quai Roussel), le SISE est un lieu de proximité, relais des administrations et des services dans le domaine de l'emploi, du social et de l'insertion. Cette structure labélisée « Maison de Service Aux Publics » (MSAP) est le relais sur l'île des services sociaux et de l'emploi continentaux. Grâce à une équipe d'agents spécialisés, elle permet aux professionnels du continent d'y réaliser leurs permanences, elle apporte aux usagers un premier niveau d'information sur ces sujets et organise des formations en lien avec la Région. Dans le cadre de la réhabilitation du complexe hospitalier Yves-Lanco et du fait de la mise en vente des bâtiments, la communauté de communes prévoit de relocaliser ce service dans la longère de Haute Boulogne à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce déménagement nécessite préalablement des travaux de réhabilitation estimés à 268 000 € HT et qui seront financés à hauteur de 70 % par l'État, la Région et le Département.

2) Budget de fonctionnement : une partie des missions du SISE relève d'une Maison de Services au Public (MSAP) et à ce titre, une contribution de l'État de 17 500 € est attendue pour un budget de fonctionnement total égal à 108 000 € pour l'année 2016.

Commissions

La commission d'appel d'offres est modifiée suite à la réforme du Code des marchés publics et comprendra dorénavant 10 membres (5 titulaires et 5 suppléants) :

Membres titulaires : 1. Marie-Christine PERRUCHOT - 2. Véronique BERTHO - 3. Bernard GIARD - 4. Norbert NAUDIN - 5. Jacky LEMAIRE
Membres suppléants : 1. Philippe ENHART - 2. Cécile GUILLOTTE - 3. Geneviève LE CLECH - 4. Pascal MAILLET - 5. Pierre GUÉGAN

Le président a délégué les espaces naturels à Norbert NAUDIN et les déchets à Jacky LEMAIRE : ils intègrent de fait les commissions ad hoc.

Espaces naturels : Natura 2000

Le Document d'Objectif Natura 2000 de Belle-Île constitue le plan de gestion des espaces naturels terrestres et marins pour le territoire insulaire. Le document actuellement en vigueur a été arrêté par le préfet en 2006. Le périmètre du site Natura 2000 est de 17 312 hectares dont 4 102 sont à terre. Au regard de l'état d'avancement dans la mise en œuvre du DOCOB actuel ainsi que de l'extension du périmètre en mer en 2009, la nécessité de procéder à sa révision a été validée. Les services de la communauté de communes animeront et réviseront donc le DOCOB. Le coût salarial de 7 538,25 € sera financé à 100 % par l'Europe et l'État

Dans le prolongement du Contrat Natura 2000 « Restauration des laisses de mer par nettoyage sélectif et manuel », porté entre 2010 et 2014, la communauté de communes s'engage dans une opération « Maintien et restauration des habitats des espèces des estrans sableux de Belle-Île » sur la période 2017-2021. Le souhait d'approfondir le travail sur les habitats des espèces des estrans sableux de Belle-Île a été motivé en 2015 par des échanges avec le GROUPE d'ETUDE des Invertébrés Armoriciens et le Conservatoire Botanique National de Brest. Le niveau d'enjeu écologique sur ces milieux est très fort sur l'île.

Début 2016, sous l'impulsion de l'Agence de l'eau et de l'Association des Îles du Ponant, la communauté de communes a envisagé un projet intitulé « Programme d'actions de gestion sur les milieux humides de Belle-Île-en-Mer et d'amélioration de la qualité des surfaces de ruissellement ». Cette réflexion a permis d'appréhender pour la première fois la question de la gestion des zones humides sur le territoire insulaire. Ce thème de travail apparaît aujourd'hui essentiel sur Belle-Île. L'étude « Zones humides », menée en 2013 dans le cadre de l'élaboration des PLUs sous-évalue nettement la surface réelle couverte. La nature géologique de Belle-Île entraîne une très faible perméabilité des sols à l'origine de milieux originaux parfaitement hydrophiles 7 à 8 mois de l'année et xérophiles en été. Ces milieux aux fonctionnements atypiques ont été ignorés dans l'inventaire, mais font actuellement l'objet d'une étude réalisée par le Conservatoire Botanique National de Brest dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agro-environnementale de la CCBI (résultats attendus en fin d'année). Considérant ces éléments, le service « Espaces naturels » de la CCBI envisage de travailler à la définition d'un « contrat territorial » 2017-2020 permettant d'envisager une politique de restauration-gestion de milieux humides de Belle-Île. Préalablement, dès 2016, une action concrète de restauration des milieux humides du bassin versant de la ria de Ster-Vraz va être réalisée pour un coût de 11 000 € financé à 80 % par l'Agence de l'eau et le Département.

Déchets

Depuis décembre 2015, la CCBI met à disposition gratuitement auprès des foyers de son territoire un composteur de 400 litres. Ces foyers doivent au préalable suivre une formation d'une heure sur la pratique du compostage. En fonction de la superficie du jardin et du nombre de personnes qui compose le foyer, le volume du composteur peut paraître juste. Il est donc proposé, pour les habitants qui ont suivi la formation et qui en font la demande, d'en acquérir un 2^{ème} à prix coûtant soit 45 € TTC l'unité.

Association des Îles du Ponant

Belle-Île est la seule île du Ponant qui compte quatre communes sur son territoire, toutes membres de l'établissement public de coopération intercommunal insulaire, la Communauté de Communes de Belle-Île. Cette particularité n'a pas été transcrite dans les statuts de l'association des Îles du Ponant : seules les communes de l'île y sont représentées. Une demande d'adhésion sera donc adressée à l'association des îles du Ponant

Motion de soutien

Il y a huit ans, le Comité du patrimoine mondial a inscrit le réseau des sites majeurs de Vauban sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Douze fortifications érigées par le célèbre architecte militaire de Louis XIV, sur les côtes et en montagne avaient alors été retenues dans toute la France. La citadelle de Palais qui était également sur les rangs avait essuyé un refus. Le conseil réaffirme le soutien des élus à une demande de classement de la citadelle mais aussi de la Belle fontaine.

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques. L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Paiement en ligne : Factures pour la restauration scolaire et la REOM

Depuis le début de l'année, l'envoi par mail des factures de restauration scolaire est possible. À la demande de certains parents, il a été instauré le paiement en ligne par carte bancaire. Ce nouveau mode de paiement TIPI (Titres Payables par Internet) va donc être proposé pour les factures concernant la restauration scolaire mais aussi pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Le télépaiement par carte bancaire sur Internet vous permet de régler ces factures plus facilement, 24 h/24, 7 jrs/7, sans avoir à se déplacer. Il est opérationnel depuis le mois de mai.

Vous pourrez payer ces sommes sur Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations qui seront indiquées sur vos factures (*identifiant collectivité et référence de la facture*). N'hésitez pas à contacter nos agents pour toute aide ou information complémentaire.

Jumelage avec l'Acadie



Du 10 au 12 juin, des activités spéciales commémorant le 250^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens sur l'île ont été organisées : tintamarre, pièce de théâtre, inauguration de la plaque commémorative, ... Une équipe de cinéastes franco-acadiens a filmé ces 3 jours de fêtes. Une messe a été concélébrée avec le père Maurice LE BLANC, de Pubnico, fidèle à Belle-Île depuis 58 ans.



Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques. L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Séance du 28 septembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement collectif et non collectif, destinés à l'information des usagers, ont été présentés au conseil communautaire (site Internet de la CCBI).

Rapports d'activités 2015 de la communauté de communes

Conformément aux articles L 5211-39 du CGCT, le président a adressé à chacune des communes membres pour présentation au conseil municipal, le rapport annuel d'activité 2015 de la communauté de communes (www.ccbi.fr).

Chambre régionale des comptes de Bretagne : Rapport d'actions entreprises

Le contrôle des comptes de la CCBI à compter de l'exercice 2010 a été ouvert par la chambre régionale des comptes de Bretagne le 28 mai 2014. Cette dernière a transmis à la collectivité son rapport d'observations définitives le 26 août 2015, communiqué au conseil communautaire le 29 septembre 2015. Le rapport des actions entreprises à la suite de ces observations ont été présentées et sont disponibles sur le site Internet de la CCBI.

Salle Arletty : Programmation culturelle 2016

Aux vacances de la Toussaint, un spectacle de marionnette « Juliette + Roméo = AESD » sera joué le samedi 5 novembre 2016 à 18 heures. Le tarif unique des entrées est fixé à 5 €.

Le 11 novembre 2016 à 20 h 30, dans le cadre des commémorations officielles de la Grande Guerre et particulièrement du centenaire de la bataille de Verdun, le spectacle « La guerre 14-18 à Belle-Île-en-Mer, cinq femmes racontent ... » portant sur l'évocation des réalités des femmes d'âges et de conditions différentes sera rejoué à la salle Arletty pour un montant de 2 000 €. Il portera un nouveau nom : « Les destins de femmes ».

Îles du Ponant : Belle-Île-en-Mer, territoire à énergie positive et pour la croissance verte

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projet intitulé « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV). La communauté de communes a confié à l'AIP le soin de répondre à l'appel à projet pour son compte et celui des autres îles de Bretagne. Dans ce contexte, le syndicat départemental « Morbihan Énergies » se voit confier la mise en place d'une installation photovoltaïque avec autoconsommation sur le bâtiment de l'abattoir pour un montant de 50 000 € avec une participation intercommunale de 10 000 € et une subvention TEPCV de 30 000 €.

Par ailleurs, l'Association des Îles du Ponant se voit confier la réalisation d'actions transversales dont les suivantes intéressent directement la CCBI :

- Diffusion d'équipements plus performants comme la diffusion de lampes LED dans les bâtiments publics
- Diffusion de kits poules / poulaillers par l'achat groupé d'un kit composé d'un poulailler et de poules à destination des habitants permanents des îles
- Sensibilisation des visiteurs, des résidents et des scolaires des îles à la transition énergétique
- Valorisation des îles en tant que territoires à énergie positive pour la croissance verte

Assainissement collectif

La communauté de communes souhaite se rendre propriétaire d'un bien sans maître. Il s'agit d'un terrain d'une surface de 2 040 m² à Bangor pour y installer la future station d'épuration.

Il n'y aura aucune augmentation des tarifs en 2017.

Assainissement non collectif

Il n'y aura aucune augmentation des tarifs en 2017.

Finances

- *Concours d'élevage du cheval breton* : Le coût du transport maritime des jury-experts et des secrétaires, présents lors du concours qui a eu lieu à Bangor le 16 juillet dernier, seront remboursés (230,70 €).
- *Espace Autonomie Séniors du Pays d'Auray* : Une subvention de 15 650 € est attribuée à l'association « Espace Autonomie Séniors ». Une assistante sociale et un ergothérapeute interviennent auprès de nos personnes âgées. (contact : 02.97.31.20.02. dans les locaux du SISE, quai Roussel à Palais).
- *Décisions modificatives* : Les huit budgets de la CCBI ont été établis au plus juste. Aussi, les dépenses imprévues doivent être validées par le conseil communautaire. C'est notamment le cas pour le budget principal où le compte dédié aux associations sera crédité de 5 035 € supplémentaires pour pouvoir attribuer à l'association « Espace Autonomie Séniors » une subvention de 15 650 €.

Espaces naturels : Chantier nature et patrimoine

L'État finance le chantier nature et patrimoine (service des espaces naturels en charge de l'entretien du sentier côtier) qui se traduit par une aide au poste par agent accueilli de 19 474 € par équivalent temps plein pour un montant total prévisionnel estimé pour 2016 à 80 038,14 €.

Déchets

Dans le cadre de la labellisation « Territoire Zéro gaspillage zéro déchet » et de la mise en œuvre du programme local de prévention. Sont proposés au prêt :

- Gobelet réutilisable : 1 € par gobelet non restitué et au-delà de 15 % du total des gobelets mis à disposition, paiement du forfait (en plus de 1 €/gobelet) de 15 €
- Broyeurs :
 - ✓ électrique à déchets verts et branches ($\varnothing < 3,5$ cm) : (chèque de caution 150 €)
 - ✓ thermique à branches ($\varnothing < 12$ cm) : (chèque de caution de 350 €)
- Kit de couches lavables et accessoires associés à leur utilisation.

SAFER : Vigifoncier

La convention de veille foncière qui lie la SAFER de Bretagne et la CCBI arrive à échéance le 24 octobre 2016. Une nouvelle convention (VIGIFONCIER) va être signée pour permettre aux maires de connaître tout nouveaux mouvements fonciers sur leurs communes. Le coût annuel de l'abonnement est supporté par la communauté de communes et s'élève à 1 500 € HT/an pour les 4 communes.

Eau

Eau du Morbihan a présenté aux élus le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2015. Ce service a été délégué par la communauté de communes au syndicat départemental en 2012. Le rapport est à consulter sur le site Internet de « Eau du Morbihan » (www.eaudumorbihan.fr).

Visioconférence

La gestion des 42 compétences de la communauté de communes impose des contacts et réunions régulières avec les services de l'État, des collectivités, ... Les déplacements sont nombreux, particulièrement chronophages et coûteux dans le contexte insulaire. Dans ce cadre, la nécessité d'un système de visioconférence professionnel est apparue croissante. En lien avec le syndicat mixte régional MEGALIS, la pose d'un équipement adapté est prévu. Cet équipement installé, au-delà des usages propres à la CCBI, pourra servir aux 4 communes insulaires et aux délégués des collectivités. Le coût est de 10 000 € TTC, financé à 50 %.

Actualités

Accueil de loisirs « Les copains d'abord » aux vacances de la Toussaint - Un esprit Art Fond'Caie

Durant les vacances de Toussaint, l'accueil de loisirs proposera différents stages de découvertes de pratiques artistiques à destination des 3-11 ans. L'objectif est de contribuer à l'éveil culturel et artistique des enfants de l'île et aussi de favoriser les échanges et les animations. Du 24 au 28 octobre, seront proposés :

- Pour les 3-5 ans : Cirque et danse
- Pour les 6-11 ans : Théâtre Arthur - Histoire du roi Arthur revisitée
- Pour les 8-11 ans : Fresque graff'

Lors du spectacle de clôture, lundi 31 octobre après midi, les parents seront invités à partager avec leurs enfants, leurs créations.

(Contact : coordinatrice du service Enfance au 06.70.34.38.06.

Assainissement non collectif

Très chers usagers du service public de l'assainissement non collectif, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que **vous ne pouvez entreprendre ou faire réaliser de travaux sur votre installation d'assainissement individuel** (fosse septique, épandage, ...) **sans en référer préalablement à nos services** (SPANC – spanc@ccbi.fr). Toutes les démarches sont expliquées sur notre page http://ccbi.fr/assainissement_non_collectif.html. Ces démarches sont là pour vous garantir (en amont) que les travaux que vous comptez engager sont bien en adéquation avec la réglementation en vigueur. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines entreprises font ou acceptent, malgré tout, de réaliser des travaux qui n'ont pas reçu notre accord. Si vous étiez concernés, cela vous placerait dans une situation inconfortable de « non-conformité » qui pourrait aboutir à une obligation de reprendre intégralement ces travaux (à vos frais). Pour finir, et bien que ces travaux aient lieu chez vous, nous souhaitons vous rappeler que **seuls nos services peuvent vous donner** (à vous ou l'entreprise que vous avez missionnée) **l'autorisation de remblayer** les installations et autres tranchées, **vous devez donc nous contacter 24 à 48 h à l'avance** pour que nous nous déplaçons (02 97 31 28 47).

Prochaine **permanence de l'ADIL** le jeudi 3 novembre, de 14 h à 17 h, dans les locaux du SISE, quai Roussel à Le Palais.

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Séances des 29 novembre et 19 décembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Délégations au président

Le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou inférieur à 15 000 € et les marchés passés selon la procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget. La liste des conventions et des marchés passés ont été adressée aux élus et est disponible à la communauté de communes.

En matière d'assurance, et pour ne pas perdre de temps, le conseil a délégué également au président l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurances, protocoles d'accord, indemnités versées à des tiers suite à un sinistre.

Transport : Attribution de la délégation de service public

Le conseil communautaire a approuvé le principe du recours à une délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de Belle-Île-en-Mer. À l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, trois entreprises (CTM, Les Cars Bleus et Fal Cars) ont fait acte de candidature et ont été admises à présenter une offre. Deux d'entre elles ont remis une offre dans les délais fixés dans les documents de la consultation (Les cars bleus et Fal Cars) et ont été admises à négocier. Au terme de la phase de négociation et de mise au point du projet de contrat, la société « Les cars bleus » a été invitée à confirmer son offre. Le conseil a approuvé le choix de la société « Les cars bleus ». La délégation de service public est conclue pour une durée de huit ans et 8 mois.

Déchets

Le dispositif Eco-Emballages prévoit que les sociétés agréées offrent aux collectivités le bénéfice des soutiens financiers définis dans le barème E. La communauté de communes va donc signer un contrat de reprise avec VERALLIA SAINT-GOBAIN (92) pour la filière « Verre », avec ARCELOR MITTAL pour la filière acier, avec VALORPLAST pour la filière plastique, avec REVIPAC pour la filière aluminium et avec REGEAL AFFIMET pour la filière aluminium.

Finances

Une indemnité de conseil est allouée au trésorier de Palais de l'ordre de 900 €.

Frédéric LE GARS s'est rendu à Paris pour y rencontrer Estelle GRELIER, secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales pour évoquer plusieurs sujets dont les bureaux d'information touristique et l'amendement relatif à la dotation spéciale d'insularité, le jeudi 20 octobre 2016. Compte tenu du fait que cette rencontre s'est tenue hors département et qu'elle était très exceptionnelle, les dépenses engagées (231,81 €) seront prises en charge par la communauté de communes.

Info'Sup Bretagne Sud organise chaque année le forum des métiers du Pays d'Auray. Il permet l'amélioration de la connaissance des métiers auprès des publics scolaires, notamment en vue de favoriser l'orientation et l'insertion. Il a été organisé la première fois en 2008 pour répondre à l'attente de l'ensemble des établissements scolaires publics et privés du Pays d'Auray. Compte tenu d'une évaluation positive des huit éditions précédentes auprès des publics, des professionnels, des organisateurs et des élus du territoire, l'action va être reconduite en 2017. Il s'agit d'informer les jeunes collégiens sur les secteurs professionnels et les métiers de façon à enrichir leur connaissance du monde professionnel et de leur permettre d'effectuer un choix d'orientation pertinent. La session 2017 aura lieu le 25 avril. Sur l'île, ce sont les collégiens des classes de 4^{ème} qui sont concernés. Une subvention de 500 € sera attribuée.

Personnel

Mise en place du RIFSEEP

Ce nouveau régime indemnitaire remplace le précédent qui était composé d'une multitude de primes. Il concerne les fonctionnaires titulaires, à temps complet, temps non complet ou à temps partiel, y compris les

stagiaires et les agents contractuels de droit public. Il est composé de deux parties : la part fixe dénommée « Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise » (IFSE) liée aux fonctions et la part variable (CIA) dénommée « Complément Indemnitaire Annuel » liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Emploi

Deux emplois contractuels de rédacteurs sont supprimés au profit de deux emplois titulaires d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Sont concernés le service des espaces naturels et celui du service public de l'assainissement non collectif.

Bail à ferme : Vallon de Kervilahouen à Bangor

Le 1^{er} octobre 2014, la communauté de communes a acheté un terrain sis dans le vallon de Kervilahouen sur la commune de Bangor aux consorts JARNO entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques. Cette parcelle est inscrite au cadastre sous le numéro YA 65, a une surface égale à 1 ha 48 a 00 ca soit 18 400 m². Elle a été achetée pour créer des unités de traitement des eaux usées collectées sur la commune de Bangor. La commission agricole a proposé de louer la parcelle à l'un de deux demandeurs, le GAEC CHANCLU. Le conseil a validé.

Accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il apporte un cadre juridique sécurisé mais s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1^{er} janvier 2015. Le projet d'Ad'AP doit être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Site de l'ancienne usine d'eau à Bordilla

Le site de Bordilla n'étant plus utilisé et ne présentant plus d'intérêt dans le schéma d'approvisionnement en eau de Belle-Île, le syndicat départemental « Eau du Morbihan » envisage de le sortir de son patrimoine. Le syndicat a proposé à la CCBI de récupérer le site. Eau du Morbihan va procéder à ses frais au démantèlement des équipements encore présents sur le site. Le retour du bien à la communauté de communes sera gratuit.

Dépôt de produits pétroliers

Le conseil communautaire a adopté le principe du recours à une délégation de service public (DSP), pour la gestion et l'exploitation du dépôt de produits pétroliers de Haute-Boulogne. À l'issue de la procédure, c'est la Compagnie Industrielle et Maritime (CIM) qui a été retenue ainsi qu'à l'île d'Yeu. Le contrat est conclu pour 5 ans.

Déchets

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Aucune augmentation de tarifs en 2017.

Tarifs des ménages

1) Résidences principales

Tarifs (TGAP incluse) :

Nombre de personnes par foyer	1	2	3	4 et +
Montant à la charge de l'occupant	100 €	140 €	180 €	220 €

Détails du calcul :

Redevance = Valeur de la part fixe + (Nombre de parts variables x Valeur de la part variable)

→ avec une valeur de la part fixe retenue : 60 €

→ avec une valeur de la part variable retenue : 40 €

→ avec une attribution du nombre de parts variables en fonction de la composition du foyer :

<i>Nombre de personnes par foyer</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4 et +</i>
<i>Nombre de parts variables attribuées</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>

2) **Chambres d'hôtes** dans la résidence principale

Tarifs (TGAP incluse) :

Capacité d'accueil	2	3	4	5	suppl.
Montant	50 €	75 €	100 €	125 €	+ 25 €

Détails du calcul :

Redevance = Capacité d'accueil en nombre de personnes x Valeur par personne

→ avec une valeur par personne (TGAP incluse) retenue : **25 €**

3) **Résidences secondaires**

Tarifs (TGAP incluse) :

Par logement (non loué à l'année)	Capacité d'accueil ≤ à 4	Capacité d'accueil > à 4
Montant à la charge du propriétaire	140 €	220 €

Détails du calcul :

Redevance = Valeur de la part fixe + (Nombre de parts variables x Valeur de la part variable)

→ avec une valeur de la part fixe retenue : 60 €

→ avec une valeur de la part variable retenue : 40 €

→ avec une attribution du nombre de parts variables : 2 pour les logements d'une capacité d'accueil ≤ à 4
4 pour les logements d'une capacité d'accueil > à 4

S'entend par résidence secondaire, toute habitation ou partie d'habitation :

- permettant une vie indépendante (équipée d'une cuisine, salle de bain, WC),
- non déclarée comme résidence principale par son propriétaire,
- destinée à la location saisonnière ou occupée ponctuellement (abonnements eau et électricité faisant foi) par son propriétaire, de la famille, des amis, ...

4) **Tente/Mobile home/Caravane/Habitat léger**

Tarifs (TGAP incluse) :

Type d'occupation	Saisonniers ≤ 6 mois	Annuelle
Tente	25 €	---
Caravane ou mobile home	50 €	90 €
Habitat léger (bateau ou autre)	---	90 €

Justificatifs (paragraphe 1 à 4) :

Si votre situation a évolué, il devra nous être adressé, conformément au règlement de facturation, une déclaration sur l'honneur nous précisant votre nouvelle situation. Ces éléments devront être transmis avant fin avril de l'année de facturation. À défaut, votre changement de situation ne pourra être considéré qu'en année n+1.

Tarifs des professionnels 2017

1) **Les communes et la CCBI**

Tarifs (TGAP incluse) :

CCBI	Communes	Ports de plaisance
2 €/habitant <i>pop. I.N.S.E.E. (année N-3)</i>	4 €/habitant <i>pop. I.N.S.E.E. (année N-3)</i>	0,5 €/nuitée <i>données déclarées (année N)</i>

2) **Parahôtellerie**

Tarifs (TGAP incluse) :

Par logement (adossé au nombre de cuisine : une cuisine = un logement)	Capacité d'accueil ≤ à 4	Capacité d'accueil > à 4
	140 €	220 €

S'entend par parahôtellerie, toute activité professionnelle de location de logements permettant une vie indépendante (avec cuisine, salle de bain, WC, ...)

3) **Les établissements d'accueil**

Détails du calcul :

Redevance = Valeur de la part fixe + (Nombre de parts variables x Valeur de la part variable)

→ avec une valeur de la part fixe retenue : 120 €

→ avec une valeur de la part variable (TGAP incluse) retenue :

Type d'accueil	Saisonnier ≤ 6 mois	Annuel
Camping / emplacement tente	25 €	/
Camping / emplacement caravane	45 €	/
Camping / mobile home <u>ou</u> chalet	65 €	/
Restauration (en salle, terrasse ou autres) / couvert	12 €	14 €
Hôtels ou autres / chambre	12 €	14 €
Dortoir ou chambrée (à partir de 4 pers.) / personne	4 €	6 €

Il est précisé que :

- les couverts en terrasse se voient appliqués le tarif saisonnier,
- si l'établissement couvre plusieurs activités, une seule part fixe sera appliquée,
- si l'établissement est engagé dans la charte « les artisans et commerçants de Belle-Île s'engagent dans la réduction et le tri des déchets », il bénéficie d'un abattement de sa REOM de 10 %.
- si l'établissement peut prouver (bordereaux de suivi de déchets à l'appui) la prise en charge d'une partie substantielle de ses déchets (en principe couverts par la REOM) par une entreprise privée habilitée, il peut solliciter une exonération partielle à hauteur de 20 % par flux (carton, polystyrène, ferrailles, bois, plâtre, amiante, verre, papier, déchets organiques, plastiques, ...).

4) Les professionnels, par catégorie

Tarifs (TGAP incluse) :

Activité/Effectif	effectif ≤ 1	1 < effectif ≤ 3	3 < effectif ≤ 6	6 < effectif ≤ 10	effectif > 10
Pêche/Agriculture	32,5 €	75 €	225 €	450 €	750 €
Industrielle	67,5 €	125 €	375 €	750 €	1 250 €
Commerciale	100 €	200 €	600 €	1 200 €	2 000 €
Transport terrestre de personnes	32,5 €	75 €	225 €	450 €	750 €
Services	32,5 €	75 €	225 €	450 €	750 €
Débits de boisson	100 €	200 €	600 €	1 200 €	2 000 €

Il est précisé que :

- les effectifs sont considérés en équivalent temps plein (ETP) sur l'année n-1,
- si l'établissement possède plusieurs sites ou locaux, chacun sera l'objet d'une facturation spécifique,
- si l'établissement couvre plusieurs activités, seule la moins « avantageuse » sera facturée,
- si l'établissement est engagé dans la charte « les artisans et commerçants de Belle-Île s'engagent dans la réduction et le tri des déchets », il bénéficie d'un abattement de sa REOM de 10 %.
- si l'établissement peut prouver (bordereaux de suivi de déchets à l'appui) la prise en charge d'une partie substantielle de ses déchets (représentatifs de son activité et en principe couverts par la REOM) par une entreprise privée habilitée, il peut solliciter une exonération partielle à hauteur de 20 % par flux (carton, polystyrène, ferrailles, bois, plâtre, amiante, verre, papier, déchets organiques, plastiques, ...).

5) Les professionnels, hors catégorie

Détails du calcul :

Redevance = (Nombre maximal de bacs présents sur l'établissement dans l'année x Valeur de la part fixe) + (Nombre de levées par saison x Valeur de la part variable selon la saison)

→ avec une valeur de la part fixe retenue : 650 € par bac

→ avec une valeur de la part variable (TGAP incluse) selon la saison retenue :

	du 1 ^{er} octobre au 30 mars	du 1 ^{er} avril au 30 juin et du 1 ^{er} au 30 septembre	du 1 ^{er} juillet au 31 août
par bac OMr collecté/levé	15 €	22,5 €	30 €

Il est précisé que les levées considérées pour la facturation de l'année n vont du 1^{er} septembre de l'année n-1 au 30 août de l'année N. Seuls les bacs « Ordures Ménagères résiduelles » (OMr) sont comptabilisés par les agents de collecte.

S'entend par « hors catégorie », l'ensemble des établissements disposant de bacs dédiés/collectés dans l'enceinte de leur établissement (pour une question de facilité d'exploitation dudit établissement). Chaque établissement est libre, à la fin de chaque année, de demander à voir son parc de bacs revu à la hausse ou à la baisse en fonction de son activité et des fréquences de collecte offertes par le service. Le fait que certains de ces bacs appartiennent ou non à l'établissement ne peut en rien modifier le nombre de parts fixes appliquées à l'établissement.

Les établissements publics et privés concernés sont listés ci-dessous :

- Hôpital Yves LANCO
- Collège Michel LOTTE
- Supermarché CASINO (hors Bric'Home)
- Castel Clara
- VVF
- Cardinal/Café Bleu
- Supermarché SUPER U
- Colonie OVAL : Bruté + Grands Sables (hors Souverain et Moulin-Luc)
- Colonie SNCF de Taillefer
- Grand Large/Marie-Galante
- SNC Citadelle Vauban
- Auberge de Jeunesse.

Il est précisé que les établissements « hors catégorie » ne peuvent bénéficier d'un abattement ou d'une exonération partielle ou totale car facturés au réel.

Si un professionnel « hors catégorie » renonçait aux dispositions/sujétions techniques particulières dont il bénéficie (bacs situés et collectés sur l'emprise de son établissement) par courrier officiel, il serait alors basculé automatiquement dans les catégories détaillées ci-avant (hôtel, restaurant, ...).

Justificatifs (paragraphe 2 à 4) :

Si votre situation a évolué, il devra nous être adressé, conformément au règlement de facturation, une déclaration sur l'honneur nous précisant votre nouvelle situation. Ces éléments devront être transmis avant fin avril de l'année de facturation. À défaut, votre changement de situation ne pourra être considéré qu'en année N+1.

Catégories (paragraphe 4) :

À titre indicatif, il est possible de se référer au code NAF/APE de son établissement/activité pour connaître la catégorie de laquelle on dépend :

- Pêche/Agriculture : codes NAF 01 à 03
- Industrielle : codes NAF 05 à 43
- Commerciale : codes NAF 45 à 53 hors 49.3
- Transport terrestre de personnes : codes NAF 49.3
- Services : codes NAF 55 à 99 hors 56.3
- Débits de boisson : codes NAF 56.3

Effectifs par tranche (paragraphe 4) :

À titre de preuve, si vos effectifs ont évolué, il pourra nous être adressé une copie du tableau récapitulatif (TR) transmis à l'URSSAF pour l'année N-1 ou tout document prouvant vos effectifs en équivalents temps-plein sur l'année N-1. Ces éléments devront être transmis avant fin avril de l'année de facturation.

Vente de rouleaux de sacs jaunes

Les professionnels pourront acheter des rouleaux de sacs jaunes à prix coûtant (3,50 € le rouleau de 25 sacs).

Actualités

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr